



Objectifs institutionnels du programme

Date d'adoption	2016
Date d'entrée en vigueur	Juin 2016
Date de la modification	Juin 2019
Date d'entrée en vigueur de la modification	Juin 2019
Instance responsable	Comité de programme du doctorat en médecine
Instance approbatrice	Vice-décanat aux études de 1 ^{er} cycle

Définition

La présente politique définit la mission, les objectifs généraux et les objectifs spécifiques du programme de doctorat en médecine.

Mission du programme

Le programme de doctorat en médecine prépare l'étudiante et l'étudiant à :

- Devenir un professionnel de la santé compétent, capable de répondre aux besoins en santé de la population québécoise;
- Poursuivre sa formation dans un ou l'autre des programmes de résidence ou dans un programme de maîtrise ou de doctorat en recherche.

Objectifs généraux

Les objectifs généraux du programme de doctorat en médecine sont les suivants :

- Le développement des sept compétences CanMEDS suivantes : l'expertise clinique, la communication, la collaboration, l'érudition, la promotion de la santé, le leadership et le professionnalisme;
- L'acquisition d'une solide base de formation en sciences fondamentales, cliniques, humaines et sociales en lien avec chacune des compétences;
- Le développement d'attitudes et de comportements conformes aux valeurs essentielles du professionnalisme en incluant les dimensions sociales, culturelles, éthiques et juridiques : l'humanisme, la rigueur scientifique et l'excellence;
- L'exposition aux situations cliniques et l'acquisition d'habiletés cliniques essentielles comme futur médecin.



Les compétences

En vue des soins de santé envers les patientes et les patients, le programme de doctorat en médecine vise le développement des compétences suivantes :

- Expertise clinique : réaliser une démarche visant à poser des diagnostics médicaux et planifier des interventions diagnostiques et thérapeutiques, en intégrant la promotion de la santé et la prévention de la maladie, dans la perspective d'une prise en charge globale;
- Communication : construire une relation professionnelle de qualité avec les bénéficiaires et leurs proches afin d'assurer des soins centrés sur eux;
- Collaboration : interagir de manière respectueuse et concertée, tant dans un contexte intradisciplinaire qu'interdisciplinaire, en vue de prendre des décisions partagées concernant la santé;
- Érudition : s'engager activement dans un processus de développement personnel et professionnel continu en vue de faire des apprentissages pertinents de manière autonome;
- Professionalisme : se comporter de manière professionnelle, avec compétence et intégrité en conservant une préoccupation pour la dimension éthique de ses actes;
- Promotion de la santé : utiliser son expertise et son influence de façon responsable et adéquate pour promouvoir la santé et prévenir la maladie;
- Leadership : gérer efficacement sa vie personnelle, universitaire et professionnelle, en fonction des buts visés, des priorités des problèmes rencontrés et des ressources en soins de santé.

Les compétences sont détaillées dans le *Référentiel des compétences* du programme.

Objectifs d'apprentissage des cours obligatoires du programme

Les objectifs d'apprentissage des cours obligatoires du préexternat et de l'externat sont détaillés dans les plans de cours correspondants, lesquels sont disponibles sur le site Web monPortail de l'Université Laval. Chaque cours doit notamment aborder les situations cliniques pertinentes parmi la liste des objectifs d'évaluation de l'examen d'aptitude du Conseil médical du Canada.



Objectifs d'apprentissage des stages de l'externat

Les objectifs d'apprentissage des stages obligatoires de l'externat comprennent :

- Les situations cliniques essentielles, c'est-à-dire, les objectifs d'évaluation de l'examen d'aptitude du Conseil médical du Canada pour lesquels le programme juge qu'une étudiante ou un étudiant doit voir la situation en présence d'un patient ou d'une patiente pendant l'externat;
- Les habiletés cliniques essentielles, soit les compétences procédurales, qui doivent être développées pendant l'externat.
- Les activités professionnelles fiables (APC) se rapportent à des tâches complexes et intégratrices qui sollicitent plusieurs compétences de l'externe. L'externe doit être en mesure de démontrer non seulement l'expertise médicale, mais également la maîtrise des autres rôles appropriés à la situation dans l'exercice de ses fonctions.

Ces objectifs sont détaillés dans le plan de cours de chaque stage, disponible sur le site Web monPortail de l'Université Laval ainsi que sur Info_programme.

Suivi et révision des objectifs institutionnels du programme

Le comité de programme est responsable de l'approbation des objectifs institutionnels du programme. Le suivi et la révision de ces objectifs relèvent du comité de suivi du programme, lequel fait part de ses recommandations au comité de programme.